

Procès-verbal
de l'assemblée communale du 14 décembre 2015

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents : - 30 citoyennes et citoyens
 - tous les membres du Conseil communal
 - Mme Corinne Levrat, Boursière communale
 - Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Excusés : - Mme Christine Simonin, membre de la Commission financière
 - M. Benoît Demierre, membre de la Commission financière

Monsieur le Syndic :

- rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote.
- rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle No 49 du 4 décembre 2015, a été affichée aux piliers publics, adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune.
- Monsieur le Syndic salue et remercie cordialement les personnes présentes de participer à l'assemblée communale. Avant de tenir les délibérations, il reflète quelques points qui ont marqué la vie villageoise durant cette année, avec notamment une fusion Billens-Hennens, Mézières et Romont qui n'a pas aboutie, la pose d'un nouveau tapis bitumeux sur la route cantonale qui traverse le village et l'avenir de notre école. Il profite de l'occasion pour remercier les sociétés locales qui animent notre village.
- présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2015. Ne sera pas lu en assemblée, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).
 2. Budgets 2016
 - 2.1. Présentation budget de fonctionnement
 - 2.2. Présentation budget des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets de fonctionnement et investissements
 3. Désignation de l'organe de contrôle
 4. Divers

- procède à la nomination d'un scrutateur : M. Jean-Joseph Raemy
- aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et le tractanda, déclare l'assemblée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2015

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal et sur le site internet. Il n'y a pas de remarque.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le procès-verbal ; à l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0. Remerciements à Mme Marie-Noëlle Gremaud, secrétaire communale.

2. Budgets 2016

2.1 Présentation du budget de fonctionnement

Ce budget a été établi sur la base des montants communiqués par les différents services de l'Etat (charges liées), de la clé de répartition et sur la base des frais communaux des années précédentes.

Projeté à l'écran, le budget de fonctionnement est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui donne les explications nécessaires concernant certains postes ou montants présentant des différences.

Au chapitre « routes » Fr. 60'000.- pour la mise à jour de la signalisation routière, plaques à remplacer au Chemin du Montaney et participation places de parc terrain de football.

Le budget de fonctionnement boucle avec un excédent de revenu de Fr. 42'949.-.

2.2 Présentation du budget des investissements

Projeté à l'écran, le budget des investissements est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui donne les explications suivantes :

- Réfection Chemin des Eires et Chemin de la Bioleyre pour un montant de Fr. 690'000.- moins des subventions pour un montant de Fr. 190'000.-.
- Réfection Chemin du Champ-Blanchet et Chemin du Bois à Hennens, report de Fr. 515'000.-, étant donné que la commune a payé ce jour un acompte de Fr. 100'000.-. La facture finale suivra au début de l'année prochaine et sera donc payée en 2016.
- Frais de raccordement eau potable et défense-incendie Hennens ; report de Fr. 45'000.- au budget 2016. Une demande est faite pour savoir si ce montant ne devrait pas dans le budget de fonctionnement. Comme il s'agit de nouvelles installations, il doit bien au budget des investissements.

Concernant la réfection du Chemin de la Bioleyre, M. Charly Brulhart demande si un trottoir ou un chemin piétonnier est prévu. Lors de la vente des parcelles de la Petite Croix situées le long du chemin de la Bioleyre, il a été prévu de laisser une bordure en faveur de la commune pour une telle construction.

Le budget des investissements boucle avec un excédent de charges de Fr. 954'136.-.

2.3 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à M. Bühler pour son rapport. La commission financière a étudié en détail ces budgets de fonctionnement et des investissements. Le Conseil communal a reçu les membres et a répondu avec satisfaction aux différentes questions. La Commission propose à l'assemblée d'accepter les budgets de fonctionnement et des investissements 2016 tel que présentés.

M. Jean-Marie Chammartin remercie M. Bühler ainsi que ses collègues de la Commission financière pour le travail effectué.

2.4 Approbation des budgets de fonctionnement et des investissements

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le budget de fonctionnement 2016 qui dégage un excédent de revenu de Fr. 42'949.-. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce budget. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le budget des investissements 2016 qui dégage un excédent de charges de Fr. 954'136.-. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce budget. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

3. Désignation de l'organe de révision

Lors de l'assemblée communale de décembre 2011, nous avons nommé notre organe de contrôle pour la nouvelle législature. La Fiduciaire Philippe Boyer a renoncé à son mandat pour un problème d'agrémentation auprès de l'Association suisse des réviseurs (ASR). Avec la collaboration de la Commission financière, un appel d'offres a été lancé afin de nommer un nouvel organe de contrôle.

La parole est donnée à M. Bühler, Président de la Commission financière. Sur la base du critère de la meilleure offre, le choix s'est porté sur la Fiduciaire Gilbert Butty à Ursy qui se propose d'exercer ce mandat pour le prix de Fr. 4'600.- par année.

Sur préavis de la Commission financière, le Conseil communal propose donc de nommer la Fiduciaire Gilbert Butty à Ursy comme organe de révision, pour un forfait annuel de Fr. 4'600.- TTC.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la nomination de la Fiduciaire Gilbert Butty comme organe de révision. A l'unanimité, l'assemblée nomme la Fiduciaire Butty. Contre épreuve : Non 0 ; abstention 0.

6. Divers

- Présentation du projet de rénovation et d'agrandissement du CO
Mme Jeannine Rey Berset, déléguée de notre commune auprès du CO, présente sommairement ce projet qui n'occasionnera pas de votation ce soir. Les citoyens seront invités à se prononcer lors de la votation du 28 février 2016.

La rénovation, pour un coût de 36 millions avant subvention, comprend les points suivants :

- Réorganisation générale et mise aux normes des salles de l'ancien bâtiment
- Augmentation de la surface moyenne des salles de classe de 68 à 78 m²
- Aménagement de 8 nouvelles salles de classe
- Création d'une bibliothèque et ludothèque régionale
- Réaménagement du service dentaire scolaire

L'agrandissement, pour un coût de 27 millions avant subvention, comprend un espace aquatique, des salles d'activités physiques, des salles pour le Conservatoire et une cafétéria, soit un coût total de Fr. 63'000'000.- **avant** subvention.

Ce projet offre une opportunité pour toute la glâne d'avoir une infrastructure scolaire adaptée, un accès à la piscine pour tout le monde, des locaux d'enseignement appropriés au Conservatoire, des salles d'activités physiques complémentaires à l'offre actuelle et une bibliothèque et une ludothèque régionales.

Des séances d'information sont prévues ; les dates sont indiquées sur les flyers à disposition.

- Fusion des cercles scolaires – avenir de notre école
Avec la nouvelle loi scolaire qui entrera en vigueur en 2018 et qui exige des cercles scolaires plus grands (minimum 150 élèves), un projet de fusion des cercles scolaires Billens-Hennens, Mézières et Romont est à l'étude depuis plusieurs années déjà. Après des séances et discussions parfois difficiles avec Romont, le Conseil communal a également étudié un projet de fusion avec les cercles scolaire de Billens-Hennens et Mézières. Afin de répondre à un questionnaire établi par la préfecture, le Conseil communal souhaite connaître le point de vue des citoyens sur les deux questions suivantes :

- Est-ce que les citoyens, respectivement les parents, adhèreraient aux deux solutions (cercle scolaire avec Romont ou cercle scolaire avec Mézières) ?
- Est-ce que les citoyens, respectivement les parents, accepteraient que les enfants de Billens-Hennens aillent à l'école enfantine à Berlens ?

Après discussion et échanges, il ressort un état d'esprit des citoyens plus favorable à une fusion des cercles scolaires Billens-Hennens et Mézières.

- Avec la réfection de la route cantonale, il n'y a plus le marquage de la ligne blanche au centre du village, ce qui occasionne le débordement de certains automobilistes sur le sens inverse. C'est une décision du canton de ne plus faire le marquage des centres villages.
- Le Chemin des Pales n'est pas toujours déneiger correctement ; l'information sera transmise à la personne qui s'occupe du déneigement pour la commune.
- Avec la vente du Café de l'Union, il n'y a plus de place de parc lors des manifestations à l'église. Le matériel de l'Union des sociétés locales a également été récupéré suite à la fermeture du Café ; il faut trouver un endroit pour le stocker.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marie Chammartin adresse ses meilleurs vœux et invite les citoyens pour le traditionnel verre de l'amitié et partager un moment de convivialité.

L'assemblée est close à 22H25.